



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DCAJPI_D2023_165

Défense en première instance devant le
Tribunal Administratif suite au recours
indemnitaire d'un agent retraité

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation et de signature n°2022-88 de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint,

Considérant que le 18 avril 2023, Madame Brigitte VANOENHACKERE a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours indemnitaire à hauteur de 15 400 € en réparation du préjudice estimé subi du fait de ses heures de congés annuels non pris au titre des années 2015, 2016 et de la non inscription de ses heures de récupération sur son compte épargne temps en 2013 – instance 2303524.

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Laurent BIDAULT, du cabinet AARPI NOVLAW Avocats, 14 rue d'Angleterre, 75008 PARIS, titulaire du marché 21-014 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au forfait de 1 440 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **16 MAI 2023**

Envoyé en Préfecture le **16 MAI 2023**
Publié sur le site de la Ville le **16 MAI 2023**

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint

BUDGET PRJN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_165 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/05/2023

Objet : Défense en première instance devant le tribunal administratif

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 16/05/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0165 - D_fense en premi_re instance devant le TA.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230516-DAJI_D2023_165-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/05/2023